

DEAS - FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

Présentation de la formation

L'ensemble de la formation comprend **44 semaines soit 1 540 heures** d'enseignement théorique et stage clinique, réparties, comme suit :

Enseignement en institut de formation : **770 heures**

Enseignement en stage clinique : **770 heures**

Durant la formation, les élèves bénéficient de 4 semaines de congés. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire

POUR LES PASSERELLES : Le nouveau référentiel prévoit des parcours passerelle en fonction de certains diplômes (TPAVF, DEAES ...). Nous vous invitons à vous rapprocher de Mme LARREGAIN pour détailler votre parcours individualisé et établir un devis



Programme

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels

BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

BLOC 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

BLOC 3 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

4 périodes de stages. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Modalités de formation

Dossier d'inscription disponible à partir de février 2022 sur demande au 05-56-24-89-40 ou sur notre site internet www.apdhes.fr

Clôture des inscriptions pour la Rentrée septembre 2022 : *13 juin 2022*

Rentrée de janvier 2023 :

Inter sur PESSAC

1 an, 1 540 heures

① De septembre 22 à juillet 23

② De janvier à décembre 2023

6 930 € par participant

(possibilité de financement par le Conseil Régional : nous consulter)

Public

Toute personne peut se présenter pour l'inscription à la formation.

L'important c'est : l'aptitude et la motivation à aider des personnes vulnérables

Intervenants

Infirmiers enseignants permanents et intervenants extérieurs, professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social

Méthodes pédagogiques

Cours magistral, power point

Réflexion de groupe

Commentaires de documents

Travaux dirigés

Ateliers

Retour d'expériences

Projets pédagogiques transversaux

Suivi individualisé du parcours

Sanction de la formation

Chaque Bloc est évalué selon la directive du référentiel (arrêté du 10 juin 2021) : devoir sur table, mise en situation professionnelle en stage, étude de cas et argumentation orale

Le DEAS est délivré par la DREETS à l'issue de la formation (sous réserve de l'acquisition de toutes les compétences et modules de formation)

Contact

05-56-24-89-40

nlarregain@apdhes.fr

Référence

1.2.15.